

E 2001 (C) 12/1

*Le Chef du Département politique, G. Motta,
au Ministre de Suisse à Berlin, H. Rüfenacht*

Copie

L Confidentielle

Rapports avec la Russie

Berne, 13 décembre 1924

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre intéressant rapport du 3 de ce mois¹ sur votre conversation avec Messieurs Krestinski et Stange.

Je vous remercie de toute la peine que vous vous êtes donnée dans cette affaire très délicate. J'ai soumis votre rapport au Conseil fédéral qui en a délibéré² et qui est arrivé, à l'unanimité de ses membres, aux conclusions que je vais vous indiquer.

La solution à laquelle le Conseil fédéral donnerait la préférence serait celle de la levée pure et simple du boycottage russe. Il ne demanderait pas même que la mesure fût rapportée par un acte explicite. Il lui suffirait que le gouvernement soviétique laissât tomber en fait la mesure dont il s'agit. Le Conseil fédéral, à son tour, abandonnerait son attitude refusant l'entrée en Suisse à tous les Russes sans distinction.

Il paraît clair au Conseil fédéral que toute déclaration, même la plus anodine, au sujet du meurtre de Vorowski, donnerait lieu à des interprétations plus ou moins fâcheuses. C'est sans doute un progrès que Krestinski ait abandonné l'idée d'une indemnité à la fille de Vorowski. Mais le gouvernement soviétique sait par-

1. Cf. n° 367.

2. Lors de la séance du 8 décembre 1924, il sortit des discussions du Conseil fédéral: [...] qu'il n'y a guère d'intérêt pour nous à traiter avec les Soviets. Toutefois le Conseil fédéral doit tenir compte des intérêts de nos groupes économiques et des Suisses de Russie. Il faut aussi mettre dans la balance le fait que si la Russie cherche à se rapprocher de la Société des Nations et demande à y être admise, notre situation serait assez délicate si nous n'avons pas préalablement liquidé notre différend avec elle (E 1005 2/2).

faitement que nous avons stigmatisé publiquement le meurtre et que nous avons présenté des condoléances aux victimes de l'attentat. S'il veut maintenant que nous exprimions des regrets, en quelque sorte officiels, à lui-même, c'est qu'il veut pouvoir dire que nous avons présenté des excuses et que nous avons reconnu indirectement nos torts.

Le Conseil fédéral ne reculerait même pas devant l'idée d'exprimer un regret, mais à une condition *sine qua non*: Que le Gouvernement russe, dans ce cas, retire, en même temps, les injures dont il nous a couverts. Personne chez nous ne comprendrait que le Conseil fédéral exprime des regrets si le gouvernement russe ne reconnaît pas, à son tour, que les accusations portées par lui étaient dénuées de fondement.

En résumé, voici donc la situation:

1. Le Conseil fédéral donne sa préférence à la levée des mesures prises de part et d'autre *sans aucun échange de déclaration*.

2. Si, cependant, le gouvernement veut des regrets pour le meurtre de Vorowski, il doit reconnaître en même temps que les accusations injurieuses lancées contre nous étaient sans aucun fondement. En somme: *manifestation de regret contre rétractation. Sans rétractation aucun regret*.

Je ne sais pas s'il y a une probabilité quelconque que le gouvernement russe entre dans nos vues. Il me semble, cependant, que si ses intentions sont sincères, il ne devrait avoir de difficultés à reconnaître que notre point de vue est absolument correct.

Vous êtes autorisé à faire connaître, de la manière qui vous paraîtra la meilleure, le point de vue ci-dessus aux représentants soviétiques. Il ne convient cependant pas d'entrer dans de nouvelles discussions. Si les représentants soviétiques sont disposés à entrer, *en principe*, dans nos vues, il faudra rédiger les formules à échanger. Pour le moment, il est inutile de proposer des rédactions. Je doute, en effet, beaucoup que le gouvernement soviétique soit disposé — étant donné les procédés diplomatiques dont il est coutumier — à faire amende honorable.

Si cette *dernière* tentative n'aboutit pas, le Conseil fédéral aura du moins la satisfaction de pouvoir démontrer à notre opinion publique qu'il est allé jusqu'aux dernières limites de ce qui est compatible avec l'honneur du pays.

Vous pouvez, si vous l'estimez opportun, continuer à vous servir des bons offices *personnels* de votre ami M. Hauschild.

Si le résultat de la nouvelle démarche devait être négatif, il conviendra de considérer la conversation comme définitivement rompue. Le Conseil fédéral, dans ce cas, modifierait sa politique vis-à-vis des sujets russes dans ce sens qu'il recommencerait à distinguer, pour l'octroi des visas, entre les Russes bolchevistes et les Russes non bolchevistes.³

3. Cf. n° 372.